

Havelange, le 28 février 2014



HAVELANGE – Opération de Développement Rural/ Agenda 21 local

Compte-rendu de la seconde réunion du GT « patrimoine » Havelange, le 20 février 2014

Participants : Anne Goffin, Christian Labarre, Andrée Landrain, Raymond Vankiel, Luc Loeckx, Claire Martin, Grégoire Burlion, Eric Demelenne

Collège communal : Nathalie Demanet

GAL Saveurs et patrimoine : Anne-Sophie Focant

Maison du Tourisme : Julie Riesen

Fondation rurale de Wallonie : Hervé Pirard et Adrien Delacharlerie

Excusés : Willy Vanhamme, Bernadette Pereau, Evelyne David et Marc Libert

1. Accueil par l'agent de la FRW

Adrien Delacharlerie remercie les participants pour leur présence et rappelle que cette réunion fait suite à celle du 06 février. Elle vise essentiellement, sur base des nombreuses idées déjà émises, à réfléchir plus en détail à la manière de concrétiser ces idées en projets, via un apport de chaque participant.

Le compte-rendu de la réunion du 06 février est approuvé sans remarque.

2. Objectifs de la réunion

L'ordre du jour de la réunion était :

1. **Contexte de la réunion**
2. **Le cadre du GT**
3. **Les idées de projets identifiées**
4. **Travail en sous-groupes**
5. **Les suites**

3. Le cadre du GT

A travers son Opération de Développement Rural, la Commune de Havelange, accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), s'est engagée dans un large processus participatif dont la finalité est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. Concrètement, mandataires et citoyens s'associent pour définir ensemble un programme d'actions et de projets à mettre en œuvre pendant 10 ans, le Programme Communal de Développement Rural (PCDR). A Havelange, le conseil communal a décidé d'entreprendre une ODR dans l'esprit du développement durable d'où son « label » Agenda 21 Local.

Retenons également qu'une ODR est une initiative communale. Il s'agit d'un choix des mandataires d'associer les habitants à la réflexion sur l'avenir de leur commune. Enfin, L'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon permet l'accès à certains subsides, ceux-ci pouvant atteindre jusqu'à 80% maximum du montant total d'un projet.

Dans un premier temps, un diagnostic a permis d'identifier 7 grands enjeux pour le développement de la commune. L'un d'entre eux concerne la protection et la valorisation des patrimoines naturel, paysager, bâti et historique.

Les 7 enjeux identifiés actuellement sont :

THÈME 1 : ÉCONOMIE LOCALE, AGRICULTURE ET TOURISME

➔ ***Enjeu n°1 : favoriser le maintien, la diversification et le développement d'activités économiques durables, notamment agricoles et touristiques, en valorisant les ressources locales et dans le respect de la vie rurale.***

THÈME 2 : LE PATRIMOINE BÂTI, NATUREL, HISTORIQUE ET PAYSAGER

➔ ***Enjeu n°2 : protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et historique par un inventaire précis, l'adoption d'outils adaptés et la sensibilisation de la population***

THÈME 3 : LES LIENS SOCIAUX ET LA SOLIDARITÉ, LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

➔ ***Enjeu n°3 : renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité communal ainsi que le bien-être des habitants à travers le dynamisme associatif, la solidarité et les liens sociaux.***

THÈME 4 : LA MOBILITÉ ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

➔ ***Enjeu n°4 : satisfaire les besoins en mobilité et garantir une mobilité douce sécurisée permettant l'accès aux différents services et infrastructures.***

THÈME 5 : L'ÉNERGIE

➔ ***Enjeu n°5 : réduire la dépendance énergétique des havelangeois et promouvoir les énergies renouvelables.***

THÈME 6 : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, LE LOGEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

➔ ***Enjeu n°6 : adapter les services, le logement et les infrastructures au vieillissement et à l'augmentation de la population, en privilégiant des services de proximité accessibles à tous.***

THÈME 7 : LES FINANCES COMMUNALES, LA GESTION DES SERVICES COMMUNAUX, LA COMMUNICATION INTERNE ET VERS LES CITOYENS ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

➔ ***Enjeu n°7 : renforcer la bonne gouvernance locale.***

Ces enjeux vont encore évoluer au fil du temps, sur base des différentes remarques des GT, du travail de la CLDR et de l'auteur de programme.

4. Travail en sous-groupes

Suite aux idées émises lors de la séance du GT du 06 février, la FRW a réalisé une synthèse, une compilation des différentes idées, sous forme de projets potentiels qui sont présentés rapidement aux participants.

Projets/idées « aménagement du territoire et urbanisme »

1.1. Faire une évaluation de la mise en œuvre du Schéma de Structure Communal (SSC) et veiller à une meilleure vulgarisation auprès des citoyens

1.2. Veiller à une intégration du bâti respectueuse des paysages en :

- *Écouter davantage le CATU ;*
- *Accompagner les demandes de permis de bâtir d'une maquette pour éviter les erreurs de volumétrie ;*
- *Veillant à tenir compte des options et directives du SSC ;*
- *Veillant à faire respecter les règlements existants avec des moyens humains suffisants.*

Projets/idées « Patrimoine bâti et historique »

2.1. Réaliser un inventaire précis et exhaustif du patrimoine bâti et historique de la Commune dans un but d'archivage et de protection et veiller à son actualisation. Cet inventaire porterait sur les éléments suivants :

- *Fermes et industries locales (forges, scieries, stockage de grains, moulins, carrières, glacières, pisciculture, terres plastiques, ...)* ;
- *Petit patrimoine (croix, potales, puits, lavoirs, tombes, monuments, pompes publiques, ...).*

2.2. Valoriser et faire connaître le patrimoine bâti et historique (inventorié) de la commune tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commune et ce dans un but de mémoire collective en :

- *Réalisant des maquettes de charpentes des granges remarquables ;*
- *Utilisant différents supports de diffusion de l'information (site web et bulletin communal, reportages/publicités sur Matélé et Canal C, ...).*

2.3. Protéger le patrimoine bâti et inciter les propriétaires privés à agir en faveur de la mise en valeur du patrimoine en :

- *Envisageant l'application du RGBSR à d'autres villages ou hameaux que Ossogne ;*
- *Leur faisant prendre conscience de l'intérêt que représente leur patrimoine pour la collectivité (certains propriétaires ignorent par exemple que leur bien est repris dans l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique) ;*
- *Encourageant la restauration/rénovation du patrimoine « à l'ancienne » et en faisant connaître les entrepreneurs spécialisés et reconnus en la matière ;*
- *Encourageant le fleurissement des façades pour rendre les villages plus accueillants*

2.4. Créer un musée communal

3.1. Défendre les chemins et sentiers à l'aide d'associations et lutter contre l'appropriation des chemins et sentiers publics par des privés en refixant clairement leurs limites par un rebornage.

3.2. Assurer une gestion des espaces verts, des chemins et sentiers et bords de voiries publiques propice à la conservation de la biodiversité et respectueuse de l'environnement ainsi que du paysage en :

- *Relançant le fauchage tardif (sensibilisation du personnel, (re)mise en place des panneaux, visite à Ohey pour voir les engins employés par la Commune, ...);*
- *Appliquant la gestion différenciée des espaces publics pour réduire l'usage des pesticides voire les abandonner définitivement ;*
- *Plantant de nouvelles haies lors de la réfection des routes (ce qui en plus d'avoir un effet positif d'un point de vue écologique permet d'éviter les congères durant la période hivernale) ;*
- *Adoptant une gestion proactive des drèves et des alignements le long des routes, plus précisément en replantant des arbres pour remplacer ceux qui dépérissent et en faisant respecter la législation en la matière.*

3.3. Encourager les particuliers à œuvrer en faveur de l'environnement et de la nature par :

- *Une gestion écologique de leur propriété en les incitant notamment à réduire voire à abandonner l'usage de pesticides ;*
- *La mise en place de systèmes d'épuration collectifs pour un groupe de logements ;*
- *La poursuite et l'accentuation de la prévention en matière de déchet ;*
- *L'utilisation de matériaux et de types de rénovation qui favorisent la biodiversité.*

3.4. Mener des actions d'information / sensibilisation auprès des agriculteurs afin de les inciter à :

- *Ne plus pulvériser les talus et encourager la pose de clôtures non électriques ;*
- *Planter des haies pour la création de réseaux écologiques ;*
- *Limiter les rejets d'effluents des élevages intensifs (+ contrôle) ;*
- *S'inscrire dans une logique de production agricole qualitative plutôt que quantitative ;*
- *Collecter et éliminer les déchets agricoles.*

3.5. Établir un inventaire précis et exhaustif des sites d'intérêt biologique avérés ou potentiels (tant privés que publics) permettant d'actualiser le SSC et ce en vue d'une gestion spécifique et/ou de recréer des écosystèmes en :

- *Tenant compte des études existantes en la matière et de l'avis des naturalistes locaux ;*
- *Dressant par exemple une liste des propriétés communales se trouvant le long des ruisseaux afin de recréer des mares ou méandres aux endroits propices.*

3.6. Développer une gestion forestière encore plus écologique que les standards PEFC en :

- *Recréant des mares forestières ;*
- *Créant des lisières forestières ;*
- *Accentuant la protection des espèces remarquables ;*
- *Mettant en œuvre une sensibilisation didactique (panneaux explicatifs sur les espèces animales et végétales).*

3.7. Mettre à jour l'inventaire des haies et arbres remarquables à l'aide de stagiaires et/ou de bénévoles afin d'éditer un livret actualisé et réaliser un repérage de terrain en vue de créer un circuit découverte par voie pédestre, cyclable ou automobile.

3.8. Valoriser les paysages par le placement de tables d'orientation et d'interprétation du paysage et la mise en place d'un observatoire citoyen en :

Se basant sur la méthodologie d'Inter Environnement Wallonie (IEW) :

Désignant un(e) parrain/marraine d'un paysage qui prend régulièrement une photo pour suivre son évolution ;

En créant une base de données utile pour retracer l'évolution des paysages ou alimenter des recherches.

3.9. Création d'un parc naturel avec les communes avoisinantes

Un participant fait remarquer qu'il manque un projet lié à la réflexion/décision concernant l'affectation future des églises et bâtiments communaux désaffectés. Ce projet est ajouté à la liste de ceux déjà présentés afin d'y réfléchir en commun.

Sur base de feuilles A0 synthétisant chacun un projet potentiel, les participants sont invités à compléter ces idées afin de les affiner, d'envisager leur mise en œuvre concrète.

Le résultat du travail pour chaque projet se trouve en **annexe 1**.

5. Les suites de l'ODR

- ✓ Un **compte-rendu** de la réunion vous sera personnellement adressé, merci de réagir en cas d'oubli, d'erreur...
- ✓ **D'autres GT à venir dont:**
 - ✓ *GT « Énergie »:*
 - ✓ Le jeudi 27 février (Salle le Clavia, Barsy)
 - ✓ *GT « Vieillesse de la population et croissance démographique »:*
 - ✓ Le jeudi 13 mars (Salle la Baravelloise, Barvaux)
 - ✓ Le jeudi 27 mars (Salle Le Clavia, Barsy)
 - ✓ Mais aussi (calendrier à définir): *GT « Mobilité et sécurité routière », « Économie, agriculture et tourisme », « Vie associative, sportive et culturelle ».*
- ✓ **Appel à candidature** pour la mise en place de la nouvelle Commission Locale de Développement Rural (CLDR) en mai-juin 2014 :
 - ✓ Il s'agira d'une Commission représentative de la population qui définira et finalisera le programme communal de développement rural (PCDR). C'est notamment elle qui proposera au Conseil communal l'ordre de priorité des projets. Pour être candidat, il faut avoir plus de 18 ans, être intéressé par la vie de la commune et être prêt à venir à un minimum de 4 réunions par an en soirée (entre 4 et 8 réunions prévues durant la phase d'élaboration du PCDR).
 - ✓ Il est déjà possible de remplir le formulaire de candidature et de le renvoyer auprès de la FRW, **avant le 15 mai 2014**

Pour tout contact avec la FRW

Hervé Pirard

Tél : 083/660.777

E-mail : h.pirard@frw.be

Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Rue de Hiétine, 2 à 5370 Havelange

Tél : 083/660.770

Fax : 083/634.159

www.frw.be

ANNEXE 1 : Synthèse des idées émises concernant les projets « patrimoine »

1.1. Faire une évaluation de la mise en œuvre du Schéma de Structure Communal (SSC) et veiller à une meilleure vulgarisation auprès des citoyens

- L'évaluation devrait passer d'abord par une information des membres de la CCATM, puis être réalisée par celle-ci et la commune, avec l'appui d'un groupe de travail externe. Cette évaluation se justifie car en quelques années des villages comme Méan ont fortement évolués (attractivité forte de Marche-en-Famenne). Concernant le RCU, approuvé plus récemment, il est prévu qu'il fasse l'objet d'une évaluation tous les 2 ans.
- En matière de vulgarisation, il faudrait créer un outil de vulgarisation simplifié à destination du public, des architectes, des notaires...Il faudrait aussi être vigilant à ne pas trop perdre de la précision en voulant trop simplifier. Il est possible de prévoir des visites de terrain, des films, des maquettes, des échantillons de matériaux comme outils de sensibilisation/formation. Il est prévu que la FRW rédige une plaquette de vulgarisation du RCU. Le service urbanisme devra se charger d'informer les architectes, propriétaires de terrain en vente, notaires..., bref les professionnels du secteur de la construction.

1.2. Veiller à une intégration du bâti respectueuse des paysages en :

- *Écouter davantage le CATU ;*
 - *Accompagner les demandes de permis de bâtir d'une maquette pour éviter les erreurs de volumétrie ;*
 - *Veillant à tenir compte des options et directives du SSC ;*
 - *Veillant à faire respecter les règlements existants avec des moyens humains suffisants.*
- Il faudra faire le lien entre ce projet et le précédent lié à la vulgarisation du SSC et du RCU
 - Même si l'imposition d'une maquette n'est probablement pas légale, cela serait un bel outil pour réellement évaluer l'intégration d'un volume dans le paysage (contrairement aux représentations par ordinateur). Cela permettrait en outre aux « clients » de visionner le résultat de leur construction future, ce qui serait bénéfique pour eux, pour leur voisinage et pour les paysages.
 - Il faudra également prévoir un contrôle du respect des règlements existants par des personnes neutres mais habilitées et compétentes en connaissance du relief, du paysage.

2.1. Réaliser un inventaire précis et exhaustif du patrimoine bâti et historique de la Commune dans un but d'archivage et de protection et veiller à son actualisation.

Cet inventaire porterait sur les éléments suivants :

- *Fermes et industries locales (forges, scieries, stockage de grains, moulins, carrières, glacières, pisciculture, terres plastiques, ...)* ;
 - *Petit patrimoine (croix, potales, puits, lavoirs, tombes, monuments, pompes publiques, ...).*
- Inclure également dans cet inventaire les ensemble de bâtisses présentant un caractère patrimonial (rues, quartiers, villages, lieux-dits...)
 - Prendre en compte comme critères l'identité locale, les critères historiques, architecturaux et patrimoniaux de même que l'emplacement du bâtiment, du site !
 - Pour démarrer cet inventaire, se baser sur la mémoire collective, les inventaires de l'IPW, le travail des Nifteus, le Schéma de structure...
 - Pour impliquer les privés dans cet inventaire, on pourra lancer un appel pour avoir des parrains et marraines du patrimoine, impliquer des personnes de référence dans les villages, rencontrer les séniors...Il faudra sensibiliser les propriétaires et faire un lien avec le projet 2.4.
 - Il existe des données éparses mais ici il faudra être systématique, et à la fois « travailler en chambre » et sur le terrain, en faisant appel à des bénévoles.

Prête à s'investir dans ce projet : Claire Martin

2.2. Valoriser et faire connaître le patrimoine bâti et historique (inventorié) de la commune tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commune et ce dans un but de mémoire collective en :

- *Réalisant des maquettes de charpentes des granges remarquables ;*
 - *Utilisant différents supports de diffusion de l'information (site web et bulletin communal, reportages/publicités sur Matélé et Canal C, ...).*
- Les maquettes seront des témoignages du passé afin de mettre en valeur les qualités des anciennes bâtisses et permettre des comparaisons avec l'architecture moderne. Ces maquettes pourront intégrer le musée communal.
 - Ce patrimoine local sera valorisé en étant intégré dans les différents circuits touristiques existants ou en élaboration au sein de la commune (projets de la maison du Tourisme). Il sera possible de créer des circuits thématiques selon les différents modes de déplacements (pédestre, cyclo, auto/moto).
 - La commune doit servir d'exemple dans la rénovation des bâtiments en travaillant avec des artisans locaux, afin de disposer de « bâtiments témoins ».

Prête à s'investir dans ce projet : Claire Martin

2.3. Protéger le patrimoine bâti et inciter les propriétaires privés à agir en faveur de la mise en valeur du patrimoine en :

- *Envisageant l'application du RGBSR à d'autres villages ou hameaux que Ossogne ;*
 - *Leur faisant prendre conscience de l'intérêt que représente leur patrimoine pour la collectivité (certains propriétaires ignorent par exemple que leur bien est repris dans l'inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique) ;*
 - *Encourageant la restauration/rénovation du patrimoine « à l'ancienne » et en faisant connaître les entrepreneurs spécialisés et reconnus en la matière ;*
 - *Encourageant le fleurissement des façades pour rendre les villages plus accueillants*
- Il serait intéressant d'évaluer le RGBSR en vigueur à Ossogne car certaines constructions ne correspondent pas à ses prescriptions. Cette évaluation pourrait être réalisée par des membres de la CCATM, formés aux outils d'aménagement du territoire et urbanisme par des experts extérieurs. Cette formation serait également utile pour se prononcer sur les permis de lotir.
 - De nouveaux RGBSR, s'ils voient le jour, devraient être adaptés aux spécificités des villages (exposition des bâtis, infrastructures routières, paysages, richesses environnementales...) et n'être appliqués que pour des villages qui présentent des caractéristiques communes.
 - Concernant la sensibilisation des propriétaires, il faut agir en amont de leurs futurs travaux, en leur permettant de consulter divers outils (maquettes, photos, vidéos...). Il pourrait y avoir un lien à faire avec le projet de musée communal.
 - Il faudrait diffuser la liste du patrimoine monumental de Belgique auprès des propriétaires concernés.

Prêt à s'investir dans ce projet : Raymond Vankiel

2.4. Créer un musée communal

- Un musée pour relier les villages, la commune à son passé historique, géographique, géologique et colorimétrique, en liaison avec le sol et les paysages. Il faudra mettre l'accent sur la diffusion des richesses patrimoniales auprès de toutes les collectivités communales et régionales.
- Avec des maquettes évolutives
- En présentant de l'artisanat, de l'outillage
- Partenaires : associer la Commune, la Province et la Région et envisager d'y inclure un office du tourisme (ou vice-versa).
- Ce musée ne pourra voir le jour et subsister qu'avec des subsides du CGT pour l'équipement, les attractions et des subsides à l'emploi pour son fonctionnement. Il

pourrait être inclu dans le projet de Parc Naturel en y prévoyant des stages, des activités, de manière à le rendre le plus vivant possible.

- Certains bâtiments publics et/ou religieux pourraient être convertis en espaces d'exposition.

Prêts à s'investir dans ce projet : Claire Martin et Raymond Vankiel

3.1. Défendre les chemins et sentiers à l'aide d'associations et lutter contre l'appropriation des chemins et sentiers publics par des privés en refixant clairement leurs limites par un rebornage.

- La présence du groupe « Avos les Voyes » est un atout et il faut soutenir ce groupe, notamment en l'aidant à se structurer avec un pôle technique qui mènera des actions concrètes et un pôle administratif pour le suivi des dossiers. Le groupe pourrait aussi être soutenu en utilisant le site web et/ou le bulletin communal pour inciter les citoyens à communiquer des informations sur les chemins et sentiers (appropriation, encombrement, saleté, entretien à faire, végétation débordante...). Il faudra alors prévoir quelqu'un à l'administration qui joue le rôle de « boîte aux lettres » pour Avos les Voyes.
- Il faudra préalablement à ce projet bien définir les finalités à atteindre en matière de chemins et sentiers. Bien dissocier aussi l'objectif touristique de la mobilité au sens large. A priori, l'objectif n'est pas de rouvrir tous les chemins, mais de créer des liaisons, des circuits entre les villages de l'entité. Il faudra prendre en compte les coûts de balisage et d'entretien.
- Il faudra aussi faire une comparaison entre l'ancien et le nouveau cadre législatif et en tenir compte pour les actions à mener.
- Il y aura un travail à faire de comparaison de cartes anciennes et nouvelles, d'identification de chemins sur base de vues aériennes...
- La commune doit faire respecter les limites de ses chemins en priorité.

Prêts à s'investir dans ce projet : Claire Martin et Grégoire Burlion

3.2. Assurer une gestion des espaces verts, des chemins et sentiers et bords de voiries publiques propice à la conservation de la biodiversité et respectueuse de l'environnement ainsi que du paysage en :

- *Relançant le fauchage tardif (sensibilisation du personnel, (re)mise en place des panneaux, visite à Ohey pour voir les engins employés par la Commune, ...)* ;
- *Applicant la gestion différenciée des espaces publics pour réduire l'usage des pesticides voire les abandonner définitivement ;*

- *Plantant de nouvelles haies lors de la réfection des routes (ce qui en plus d'avoir un effet positif d'un point de vue écologique permet d'éviter les congères durant la période hivernale) ;*
 - *Adoptant une gestion proactive des drèves et des alignements le long des routes, plus précisément en replantant des arbres pour remplacer ceux qui dépérissent et en faisant respecter la législation en la matière.*
- Concernant le fauchage tardif, il est prévu que la RW vienne sur le terrain revoir les différents sites et donner des conseils
 - En matière de gestion différenciée, la commune a acheté 2 désherbeurs thermiques mais il faut former le personnel, aller voir ce qui se fait ailleurs, et avoir une très bonne coordination au niveau du service travaux. A partir de juin 2014, la loi sur l'épandage des pesticides dans les espaces publics entrera en vigueur, il faut donc agir maintenant.
 - Pour l'entretien des haies communales, il y a un déficit d'ouvriers pour ce travail, et au niveau des routes régionales, la commune n'a pas de levier d'action.
 - Les drèves jouent un rôle paysager important et il est urgent d'agir en remplaçant les arbres morts et en assurant une taille de qualité, non destructrice.
 - Concernant les replantations par des particuliers, il faudrait inciter à replanter des haies bocagères dans les zones agricoles, notamment en informant plus sur les primes existantes, en organisant chaque année la journée de l'arbre, en mettant en place un système de parrainage de haies par des sociétés/indépendants locaux (avec affichage du parrain).
 - Bien entretenir les relations entre la commune et le DNF et assurer la formation et la sensibilisation des ouvriers communaux pour renforcer leurs compétences et motivation.
 - Inclure ce projet dans celui de création d'un parc naturel.

3.3. Encourager les particuliers à œuvrer en faveur de l'environnement et de la nature par :

- *Une gestion écologique de leur propriété en les incitant notamment à réduire voire à abandonner l'usage de pesticides ;*
 - *La mise en place de systèmes d'épuration collectifs pour un groupe de logements ;*
 - *La poursuite et l'accentuation de la prévention en matière de déchet ;*
 - *L'utilisation de matériaux et de types de rénovation qui favorisent la biodiversité.*
- En matière de gestion des pesticides par les particuliers, il faudra les conscientiser d'avantage concernant les risques pour leur santé et via le bulletin communal et le site web, faire connaître la nouvelle législation en la matière.
 - Au niveau des plantations, envisager l'achat groupé de fruitiers via le GAH, et encourager/inciter la plantation d'espèces indigènes. Une plaquette d'information

concernant le renforcement de la biodiversité lors de travaux pourrait être distribuée par le CATU.

- Concernant l'épuration, il faudra accentuer l'information des citoyens à ce sujet (possibilités techniques, législation, primes...) et systématiser la réflexion concernant la pose d'une épuration collective dans les nouveaux lotissements. Revoir le PASH en faveur de plus d'assainissement collectif.
- Au niveau des déchets, il existe déjà beaucoup d'informations distribuées par le BEP, il faudra la poursuivre, en incluant la présence de la Ressourcerie (basée à Namur mais conventionnée avec la Commune) qui récupère certains encombrants en porte à porte, une fois/mois. Mettre en place un accompagnement des citoyens pour créer un vrai compost. Offrir aux habitants intéressés 2 poules (voir le GAL Cuesta en Gaume). Créer une carte de fidélité pour le parc à conteneurs (par ex. remboursement de 30 euros ou réduction de la taxe déchets après 12 passages/an). Prévoir une éducation citoyenne à la propreté et au respect de l'environnement, par groupes, avec les écoles...

3.4. Mener des actions d'information / sensibilisation auprès des agriculteurs afin de les inciter à :

- *Ne plus pulvériser les talus et encourager la pose de clôtures non électriques ;*
 - *Planter des haies pour la création de réseaux écologiques ;*
 - *Limiter les rejets d'effluents des élevages intensifs (+ contrôle) ;*
 - *S'inscrire dans une logique de production agricole qualitative plutôt que quantitative ;*
 - *Collecter et éliminer les déchets agricoles.*
- Tenir compte du projet « berges » du GAL qui peut payer des clôtures, des abreuvoirs ... aux agriculteurs
 - Envisager l'activation des chèques ALE pour l'entretien des espaces verts
 - Envisager un service de broyage communal des branches à destination des particuliers et un service d'entretien des haies (qui jouent un rôle dans la santé publique)
 - Faire connaître les primes de la RW pour les haies et les vergers et promouvoir les haies comme alternatives aux clôtures électriques
 - Le rejet des effluents d'élevage est déjà réalisé par la RW, ce n'est pas une compétence communale, de même que les déchets agricoles, récupérés par le BEP.
 - Profiter de la réactualisation du site web communal pour indiquer tous les producteurs et produits locaux et permettre de créer un répertoire des clients potentiels
 - Faire la promotion des emballages biodégradables près des agriculteurs
 - Convertir les déchets agricoles en biomasse

3.5. Établir un inventaire précis et exhaustif des sites d'intérêt biologique avérés ou potentiels (tant privés que publics) permettant d'actualiser le SSC et ce en vue d'une gestion spécifique et/ou de recréer des écosystèmes en :

- *Tenant compte des études existantes en la matière et de l'avis des naturalistes locaux ;*
 - *Dressant par exemple une liste des propriétés communales se trouvant le long des ruisseaux afin de recréer des mares ou méandres aux endroits propices.*
- Donner la priorité aux zones humides, riches en biodiversité
 - Prendre en compte les études réalisées par les contrats de rivière, par le GAL ou d'autres structures ainsi que se baser sur les compétences locales des naturalistes et les recensements déjà existants
 - Chercher un étudiant qui réalise son TFE de biologiste ou de bio-ingénieur sur l'inventaire et l'analyse des données biologiques de la commune
 - Se baser sur des critères objectifs pour la définition des sites biologiques à sélectionner, par exemple en sollicitant des groupes de conservation de la nature de Natagora, ou en prenant en compte les critères des Mesures Agro Environnementales (PAE)
 - Poursuivre la réflexion pour savoir à quoi servira cet inventaire

3.6. Développer une gestion forestière encore plus écologique que les standards PEFC en :

- *Recréant des mares forestières ;*
 - *Créant des lisières forestières ;*
 - *Accentuant la protection des espèces remarquables ;*
 - *Mettant en œuvre une sensibilisation didactique (panneaux explicatifs sur les espèces animales et végétales).*
- Dans le cadre du projet d'aménagement des Sawhis, avec le Conseil communal des enfants, 3 mares ont été créées et il y a eu des plantations de feuillus, plus la création d'un verger hautes-tiges et d'un parcours VITA et il est prévu la pose de panneaux didactiques. Il faudra ensuite assurer la gestion, l'entretien du site.
 - Il y a environ 300 ha de forêts communales (à vérifier)
 - Il serait intéressant de faire une information en matière de gestion forestière auprès des petits propriétaires forestiers. Il existe maintenant un organisme soutenu par la RW appelé « Cellule d'appui à la petite forêt privée » qui pourrait prendre en charge ce type d'information.
 - Multiplier les projets comme celui des Sawhis
 - Voir le chef de cantonnement DNF compétent pour mieux connaître le mode gestion forestière appliqué actuellement

3.7. Mettre à jour l'inventaire des haies et arbres remarquables à l'aide de stagiaires et/ou de bénévoles afin d'éditer un livret actualisé et réaliser un repérage de terrain en vue de créer un circuit découverte par voie pédestre, cyclable ou automobile.

- Le livre en question a été réactualisé et est déjà à l'impression. 1000 exemplaires seront tirés, payés par la Province. Une promotion par la RTBF est prévue (MdT)
- Il existe déjà 6 circuits GPS réalisés avec la FTPN et la Maison du Tourisme) qui permettent de découvrir le patrimoine local. La base donnée qui alimente ces circuits pourrait encore être plus alimentée, notamment par le travail des Nifteus.
- Prendre en compte également le travail de repérage de Avos Les Voyes
- Il faudrait superposer les cartes des différents inventaires du patrimoine avec les cartes des ballades balisées et en faire la promotion via le site internet de la commune et la Maison du Tourisme. Info : les circuits de ballades de Havelange vont être numérisés avec mention des différents points d'intérêts et possibilité de téléchargement (GPS ou papier)
- Cibler la mobilité douce, pas l'automobile
- Ne pas oublier l'accès pour les PMR

3.8. Valoriser les paysages par le placement de tables d'orientation et d'interprétation du paysage et la mise en place d'un observatoire citoyen en :

Se basant sur la méthodologie d'Inter Environnement Wallonie (IEW) :

Désignant un(e) parrain/marraine d'un paysage qui prend régulièrement une photo pour suivre son évolution ;

En créant une base de données utile pour retracer l'évolution des paysages ou alimenter des recherches.

- Choisir les paysages à partir du schéma de structure, sur base d'une classification
- Sur les circuits balisés, créer et installer des tables d'orientation et des miradors (tours) dans les points élevés (points de vue remarquables). Possibilité de subsides touristiques à l'équipement (CGT), voir de subsides via les GAL, dans le cadre de projets transcommunaux. Associer le Maison du Tourisme.
- Prévoir également des aires de repos sur le Ravel et à différents endroits stratégiques (ex. point de vue)
- Faire connaître les points de vue touristiques via le bulletin communal et en les insérant dans les cartes des ballades pédestres
- Organisation de ballades guidées par des spécialistes (guide-nature, ornithologue...), avec pourquoi pas un BBQ prévu..
- Associer les citoyens dans la préservation et la valorisation des paysages
- Réaliser l'historique de l'évolution des paysages, par les Nifteus par exemple

3.9. Création d'un parc naturel avec les communes avoisinantes

- Assesse et Gesves avaient déjà interpellés le GAL à ce sujet (à revoir)
- Une série de questions sont à clarifier :

- Quelles sont les contraintes et spécificités d'un parc naturel ?
- Un parc naturel est-il plus pérenne qu'un GAL ?
- Où et comment seraient définies les limites de ce parc ? quels critères ? quelle homogénéité ?
- Quels seraient ses objectifs ? ses missions ?
- Ce projet pourrait faire partie d'une fiche du GAL, ou d'un inter-GAL
- Cela permettrait de se regrouper pour avoir accès à des subsides plus importants, de créer des emplois, de créer une image, une reconnaissance pour le territoire et d'initier de nouveaux projets pas encore pris en charge par la commune (faute de personnel, de temps...)
- Le GAL ou la Maison du Tourisme (qui vient de s'élargir) pourrait être porteur de ce projet
- Faire attention à ne pas créer une structure supplémentaire pour mener des projets qui pourraient en fait être pris en charge par des organismes déjà existants

Prêt à s'investir dans ce projet : Grégoire Burlion

3.10 Définition de l'affectation future des églises, des anciennes écoles et anciennes maisons communales

- Prendre en compte dans la réflexion tous les bâtiments à valeur historique, car ils contribuent à la mémoire collective
- Il serait important de respecter ABSOLUMENT le patrimoine : style architectural, matériaux, savoir-faire...
- Prévoir une reconversion dans le respect de la première affectation (église... !)
- Tenir compte de l'environnement, de l'habitat et des paysages
- Envisager une vente au privé mais en respectant les exigences mentionnées ci-dessus
- Prévoir une concertation villageoise, non avec un pouvoir décisionnel, mais pour avoir des conseils
- Envisager la création d'une bibliothèque, d'une maison polyvalente ou d'un musée par exemple dans une église

Prête à s'investir dans ce projet : Claire Martin
